



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/48/L.2/Add.2
8 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session
Genève, 1^{er}-12 octobre 2001

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations du 1^{er} au 12 octobre 2001

Rapporteur: M. Federico Perazza (Uruguay)

Orateurs:	République islamique d'Iran
Président du Groupe de travail	Bhoutan
(trente-huitième session)	Indonésie
Cuba au nom du Groupe des 77 et de la Chine	Chine
Égypte au nom du Groupe africain	Suisse
Belgique au nom de l'Union européenne	Oman
Norvège	Chef du Service de la gestion des ressources

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 17 octobre 2001** à la:

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8102 - Télécopieur: 907 0056 - Téléphone: 907 5654/1066

Chapitre II

COOPÉRATION TECHNIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:

«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/48/5 et Add.1 et 2);

«Plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2002» (TD/B/48/8 et Add.1);

«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED: projet de décision» (TD/B/48/L.1).

2. Le **Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-huitième session** a rendu compte des délibérations du Groupe de travail, qui avaient abouti à l'adoption du projet de décision portant la cote TD/B/48/L.1. Aucune décision n'avait été prise quant au financement de la participation d'experts provenant des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED. À cet égard, le Groupe de travail avait demandé à son Président d'avoir des consultations informelles avec les pays intéressés afin de rechercher une solution à cette question dans le contexte de l'examen à moyen terme, et de faire rapport au Groupe de travail à la reprise de sa trente-huitième session. Enfin, l'intervenant a recommandé l'adoption par le Conseil du projet de décision TD/B/48/L.1.

3. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a fait l'éloge du secrétariat pour les améliorations qu'il avait apportées à la qualité des documents et s'est félicité de son intention de renforcer les dimensions analyse et politique générale de son approche de la coopération technique. Le Groupe jugeait encourageants les progrès réalisés en matière d'intégration des trois principales fonctions de la CNUCED et préconisait un redoublement d'efforts à cet égard. Il fallait se féliciter du fait que les activités de coopération

technique de la CNUCED étaient axées sur la création de capacités et que, dans la formulation de nouveaux projets et programmes d'assistance technique, on accordait une importance accrue à cet élément.

4. Le représentant s'est félicité de l'accroissement des ressources disponibles pour les activités opérationnelles et a remercié les partenaires du développement de leur appui inlassable. Le Groupe saluait les efforts déployés par le secrétariat pour continuer de fournir une assistance technique dans les domaines d'intérêt majeur pour les pays en développement et pour différentes régions, et a engagé la communauté des donateurs à accorder un appui financier suffisant pour permettre au secrétariat de mener à bien ses programmes de coopération technique, qui visaient aussi à renforcer la coopération régionale et la coopération entre pays en développement.

5. Les améliorations observées dans l'utilisation des capacités des pays en développement pour l'exécution des projets et programmes de coopération technique étaient à la mesure des efforts déployés pour renforcer, dans les pays en développement, la mise en place de capacités en matière de commerce et d'investissement. Une diversification géographique plus poussée - en particulier, en faveur des pays en développement - était néanmoins requise.

6. Il y avait lieu de se féliciter des résultats du premier stage de formation organisé pour donner suite au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence, et le Groupe lançait un appel en faveur d'une application pleine et entière du paragraphe en question.

7. Le Groupe soulignait l'importance de l'initiative, prise par le Secrétaire général de la CNUCED, d'établir une équipe chargée de procéder à un examen interne des activités de coopération technique et attendait avec intérêt de prendre connaissance des résultats de ses travaux.

8. La CNUCED avait une longue expérience de l'octroi aux pays en développement d'une assistance technique liée au commerce, et on attendait d'elle qu'elle joue son rôle dans les efforts déployés conjointement au niveau international pour aider les pays en développement à tirer pleinement parti du commerce et de l'investissement pour réduire la pauvreté. Pour parvenir à cet objectif, il fallait intégrer le commerce dans les stratégies de développement et renforcer

les partenariats avec d'autres organisations et institutions accordant une assistance technique liée au commerce.

9. Enfin, les réunions d'experts de la CNUCED n'avaient pas seulement représenté une occasion particulièrement propice de réunir des experts du monde entier pour qu'ils examinent des questions de haute importance pour le développement, mais elles avaient aussi enrichi les travaux du mécanisme intergouvernemental. Le faible niveau de participation des experts aux récentes réunions, dû au manque de ressources financières, était un sujet de préoccupation, et le Groupe lançait donc un appel aux donateurs pour qu'ils mènent des consultations constructives afin de trouver une solution durable à ce problème.

10. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'assistance technique fournie par la CNUCED représentait un outil utile et efficace au service des programmes de développement national sectoriel en Afrique. Il a noté avec satisfaction l'importante augmentation des ressources totales allouées aux activités opérationnelles, et, en particulier, le fait que les pays en développement avaient réussi à augmenter leur contribution aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Cela montrait combien les pays développés comme les pays en développement attachaient d'importance aux activités de coopération technique de la CNUCED et à sa contribution essentielle à la poursuite des objectifs internationaux du développement, en particulier en Afrique. Le représentant a vivement engagé les donateurs à ne pas s'écarter de cette orientation positive et à augmenter leurs contributions pluriannuelles dans un souci de stabilité et de prévisibilité. Il s'est félicité du plan indicatif des activités de coopération technique pour l'an 2002 et a demandé au secrétariat de donner des informations, à la prochaine réunion du Groupe de travail, sur les réponses reçues des donateurs.

11. Le représentant a souligné l'importance d'évaluations approfondies des programmes de coopération technique et, à cet égard, a noté les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie des pôles commerciaux. De nombreux pays africains avaient encore besoin d'une assistance pour mettre en place de nouveaux pôles commerciaux et rendre opérationnels ceux qui existaient déjà.

12. Le représentant s'est félicité de l'augmentation, en 2000, de la part des pays les moins avancés (PMA) dans l'ensemble des activités d'assistance technique, ainsi que du rôle de la CNUCED dans la mise en œuvre du Cadre intégré. Il a également noté avec satisfaction l'augmentation du nombre des experts des pays en développement contribuant à l'exécution de projets de coopération technique. Son Groupe attachait beaucoup d'importance au rôle de la CNUCED dans le renforcement des capacités en ce qui concernaient la diplomatie commerciale et les activités liées à l'OMC. Prenant note avec satisfaction de l'organisation du premier stage, portant sur les «Principales questions qui se posent sur la scène économique internationale», son Groupe engageait le secrétariat à étudier les moyens d'augmenter le nombre des stages organisés conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Son Groupe constatait, par ailleurs, l'étroite coordination instaurée entre la CNUCED et toutes les institutions pertinentes accordant une assistance technique liée au commerce, et demandait aux autres organisations de chercher à renforcer leur coopération avec la CNUCED, en particulier en Afrique.

13. Enfin, il a souligné l'importance de la participation d'experts provenant des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED. Cette participation renforçait le rôle des délibérations dans le mécanisme intergouvernemental, et l'insuffisance des ressources allouées à cette participation constituait une menace pour l'efficacité de l'ensemble du mécanisme. Le représentant a conclu en demandant instamment aux partenaires du développement de participer activement aux consultations du Président et du Groupe de travail afin de trouver une solution à cette question.

14. Le représentant de la **Belgique**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que l'Union européenne estimait que la coopération technique était au centre des activités opérationnelles de la CNUCED et encourageait donc tous les États membres qui en avaient la possibilité financière, et en particulier les pays développés, à contribuer aux activités de la CNUCED financées à partir de sources extrabudgétaires. Les besoins des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et ceux des pays en transition étaient si importants et divers qu'ils appelaient une réponse positive et une assistance financière suffisante. L'Union européenne, au niveau de l'Union comme au niveau bilatéral, avait toujours apporté des contributions financières aux programmes de coopération technique de la CNUCED.

15. Le représentant a noté avec satisfaction que 43 % des dépenses de coopération technique étaient destinés à des activités en faveur des PMA et 21,6 % de ces dépenses à l'Afrique. Il a noté aussi que les activités interrégionales représentaient 50,5 % des dépenses totales. À cet égard, il a demandé un complément d'information sur le contenu des activités interrégionales. L'Union européenne encourageait le secrétariat à poursuivre et à étendre ses consultations relatives aux programmes d'assistance technique avec les donateurs et avec les bénéficiaires.

16. L'Union européenne demandait au secrétariat de poursuivre ses efforts dans la recherche d'une meilleure coordination horizontale et verticale, ainsi que d'une meilleure collaboration entre les différentes divisions, en particulier s'agissant des questions intersectorielles. Elle réaffirmait souhaiter qu'à l'avenir, dans les rapports sur la coopération technique, une attention toute particulière soit attachée à situer les activités de coopération technique de la CNUCED dans leur contexte d'ensemble, afin de permettre au Groupe de travail d'évaluer les efforts déployés pour renforcer la cohérence et la coopération avec les autres organisations internationales.

17. Le représentant de la **Norvège** a souligné combien il importait d'intégrer la coopération technique avec deux autres éléments fondamentaux de la CNUCED, à savoir l'analyse et les délibérations intergouvernementales. Il s'est félicité de l'importance accordée dans le rapport aux liens étroits existant entre ces trois fonctions. Il a noté avec satisfaction l'accroissement des fonds consacrés aux activités opérationnelles et, à cet égard, a indiqué que la contribution de la Norvège s'était portée au total, en 2000, à un million de dollars É.-U. Il a noté en s'en félicitant tout particulièrement que les pays bénéficiaires se montraient toujours plus disposés à prendre part aux arrangements de partage des coûts, ce qui les amenait à s'impliquer davantage. Il a constaté avec satisfaction que 10 % des ressources affectées à la coopération technique provenaient du budget ordinaire et qu'il y avait une utilisation accrue de fonds au titre du Compte pour le développement des Nations Unies.

18. Le représentant a loué le secrétariat d'avoir continué de s'attacher essentiellement aux PMA et a encouragé la CNUCED à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Cadre intégré. Sa délégation se félicitait de la tendance à axer les efforts sur des programmes d'envergure, et soulignait l'importance toute particulière de programmes tels que le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Le représentant a réaffirmé l'importance de

l'évaluation, outil indispensable pour améliorer les résultats de la coopération technique. Il a demandé au secrétariat de veiller à la fois à la coordination interne et externe afin d'assurer plus de cohérence et d'efficacité. Il s'est félicité de la participation de la CNUCED à la fois au Cadre intégré et au programme JITAP, et a rappelé que l'objet d'approches interinstitutions communes était d'assurer une meilleure utilisation des ressources existantes. Enfin, il ne faudrait ménager aucun effort pour renforcer la coordination au sein même de la CNUCED et la coopération avec d'autres institutions chargées de questions liées au commerce.

19. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est félicité de l'amélioration de la qualité de la documentation et de son caractère très complet. La coopération technique était l'un des éléments les plus importants de la tâche de la CNUCED. Le représentant a noté avec une satisfaction toute particulière l'importante augmentation de la contribution aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, mais a regretté que les contributions multilatérales, en particulier celles qui émanaient du PNUD, aient poursuivi leur tendance à la baisse. Il a remercié les donateurs qui avaient prévu un montant fixe de contribution annuelle et ceux qui avaient pris des engagements pluriannuels, ce qui facilitait grandement la planification des projets de coopération technique. Le Groupe notait avec satisfaction l'importance accordée aux PMA, ainsi que le fait que, alors même que, pris dans son ensemble, le volume de la coopération technique avait légèrement diminué en 2000, la part de la région de l'Asie et du Pacifique avait été maintenue.

20. Le Groupe se félicitait de l'importance accordée à la création de capacités, ainsi que de l'interaction plus étroite instaurée entre activités de coopération technique, recherche et délibérations, qui assurait l'intégration des trois principales fonctions de la CNUCED. Le représentant s'est aussi félicité des récentes évolutions visant à assurer la viabilité financière de certains programmes de coopération technique. Enfin, il a noté avec satisfaction les améliorations ayant trait à l'utilisation des capacités des pays en développement dans l'exécution des activités de coopération technique, ainsi que les progrès réalisés dans la suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

21. Le représentant du **Bhoutan** a noté avec satisfaction que la CNUCED avait réussi à accorder une assistance technique dans des domaines très divers à un vaste éventail de ses membres, et que c'était là l'une des tâches les plus importantes de la CNUCED. Son pays avait

bénéficié d'une telle assistance, et à cet égard il s'est déclaré satisfait des progrès réalisés dans un programme de coopération technique financé par le Royaume-Uni en faveur du processus d'adhésion du Bhoutan à l'OMC qui était en cours. L'adhésion à l'OMC n'était, toutefois, qu'un premier stade dans les efforts déployés par son pays pour s'intégrer dans l'économie mondiale, et un appui sans relâche serait donc requis pour les étapes ultérieures.

22. Le représentant de l'**Indonésie** a dit que les activités de coopération technique de la CNUCED, qui avaient pour but fondamental le renforcement des capacités, avaient beaucoup contribué à aider les pays en développement et les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déployaient pour s'intégrer dans l'économie mondiale. La complexité croissante des difficultés soulevées par la mondialisation et la libéralisation nécessitait une intensification et un élargissement des services de coopération technique et, de ce fait, un accroissement des ressources financières et une amélioration des modes de fourniture. La coopération technique était le meilleur moyen de renforcer la coopération internationale. Il était encourageant de noter que l'an 2000 avait été marqué par une importante augmentation des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Le représentant s'est toutefois dit préoccupé par la baisse de la contribution du PNUD et a demandé instamment à la CNUCED d'intensifier les efforts déployés pour rechercher d'autres sources de financement. Il lui a aussi demandé de poursuivre ses activités d'assistance technique, en particulier pour renforcer la capacité de négociation des pays en développement et des PMA dans les domaines du commerce international, du financement et de l'investissement; de l'amélioration du système et des procédures liées au développement du commerce; de l'efficacité commerciale; des services douaniers; des transports maritimes; enfin, de la gestion de la dette. La CNUCED devait faire porter l'essentiel de ses efforts sur la mise au point de programmes et projets de coopération technique visant spécifiquement à aider les pays en développement à effectuer les contrôles nécessaires et à moderniser leurs institutions, de manière systématique, intégrée et efficace.

23. Le représentant de la **Chine** a dit que l'assistance technique était une fonction importante de la CNUCED, appréciée à sa juste valeur par tous les bénéficiaires. Il a espéré que les principaux donateurs continueraient de s'efforcer d'accroître leurs contributions, afin d'assurer la stabilité et la prévisibilité des ressources. Il a noté en s'en félicitant qu'en 2000, le total des ressources consacrées à des activités opérationnelles avait dépassé 27 millions de dollars, soit une augmentation de 22 % par rapport à 1999. Sans doute convenait-il que tous les pays

en développement bénéficient de l'assistance technique accordée par la CNUCED, mais une attention toute particulière devait être accordée à ceux qui en avaient le plus besoin, comme les PMA. Le représentant s'est déclaré satisfait du succès de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et a espéré que le stage organisé à cet égard serait largement soutenu et deviendrait partie intégrante des activités d'assistance technique de la CNUCED. Enfin, il s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance des fonds permettant de financer la participation d'experts provenant de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED: la qualité de ces réunions et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED dans son ensemble en souffraient. Il a espéré qu'une solution durable et viable serait trouvée à cette difficulté critique.

24. Le représentant de la **Suisse** a souligné la compétence de la CNUCED dans les domaines de la promotion de l'investissement et de la formation à l'investissement. Il a souligné l'importance pour l'efficacité de certains programmes d'un bon encadrement, ainsi que d'une bonne organisation et d'une bonne gestion des fonds. La Suisse estimait que certaines initiatives n'étaient pas suffisamment spécifiques et ciblées, et que des améliorations s'imposaient aussi en matière de coordination et de surveillance des programmes; des faiblesses dans ces domaines pouvaient avoir des effets néfastes sur la phase de mise en œuvre, en ce qui concernait à la fois les activités mêmes de fourniture et les activités de suivi. Le secrétariat avait été capable de beaucoup de coopération dans la recherche de solutions à ces problèmes. Enfin, de nombreuses institutions étaient actives dans le domaine de la coopération technique liée à l'investissement, et une coordination entre les différents acteurs était donc indispensable pour éviter le chevauchement des efforts et mieux exploiter les synergies entre programmes.

25. La représentante d'**Oman** a souligné l'importance de l'appui que représentait l'assistance technique de la CNUCED pour les pays arabes, dont le sien propre, dont l'adhésion à l'OMC était en cours. Elle a exprimé l'espoir que le secrétariat serait en mesure d'exécuter le projet envisagé d'«Appui aux États arabes pour la réalisation de réformes économiques et sociales», comme le prévoyait le plan indicatif des activités de coopération technique de la CNUCED pour 2002.

26. Le **chef du Service de la gestion des ressources** a souligné que la coopération technique était essentiellement une entreprise tripartite, une responsabilité partagée entre le secrétariat, les donateurs et les bénéficiaires. Il a appelé l'attention du Conseil sur l'initiative prise par le Secrétaire général de la CNUCED de mettre en route un examen interne des procédures et des arrangements de la CNUCED en matière de coopération technique. Cet examen donnerait l'occasion de passer en revue les activités de coopération technique entreprises par la CNUCED, et de mettre en évidence les problèmes que soulevait leur réalisation pratique, ce qui contribuerait à en améliorer l'efficacité. Les conclusions et les recommandations auxquelles aboutirait cet examen, qui devraient être disponibles en janvier 2002, seraient communiquées aux États membres. Enfin, un certain nombre de questions soulevées par les délégations seraient examinées dans le cadre du processus d'examen interne.

Action du Conseil

27. À sa 924^e séance plénière, le 4 octobre 2001, le Conseil a pris note du rapport du Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-huitième session, des déclarations faites par les délégations au Conseil et de la documentation établie par le secrétariat. Il a adopté le projet de décision portant la cote TD/B/48/L.1, et a fait siens les résultats de la trente-huitième session du Groupe de travail.
